

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Lesia RADELICKI, *Présidente* ;
Jean SPINETTE, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Yasmina NEKHOUL, Francesco IAMMARINO, Willem STEVENS,
Saïd AHRUIL, Catherine FRANCOIS, Loes SALOMEZ, *Échevin(e)s* ;
Thierry VAN CAMPENHOUT, Hassan ASSILA, Myriem AMRANI, Suzanne RYVERS, Loïc
FRAITURE, Elisa SACCO, Mohamed EL OUARIACHI, Celi RODRIGUEZ, Mélanie
VERROKEN, Narjisse AOUD, Yannis BAKHOUCHE, Samira BENALLAL, Guillaume
DENEUMOSTIER, Xenia DUCULESCU, Marwan HOBEIKA, Klara LEDROIT, Chloé LEROY,
Janusz LINKOWSKI, Mathias LOOZE, Anna MILOJKOWIC, Célia SOUMIER,
Conseillers(ères) ;
Stéphanie BOSMANS, *Secrétaire communal f.f.*

Excusés

Khalid MANSOURI, Khalid TALBI, Laurence CHIN, Sanchou KIANSUMBA, Danaé MICHAUX
MAIMONE, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal.*

Séance du 27.11.25

#Objet : Motion déposée par le groupe Ecolo-Groen, la Liste du Bourgmestre et cosignée par le groupe PTB-PVDA concernant les mesures d'économie annoncées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Complémentaire)

Séance publique

Assemblées

Déposée par le groupe Ecolo-Groen et la Liste du Bourgmestre et cosignée par le PTB

Considérant le droit à l'éducation consacré par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Considérant les articles 28 et 29 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfants ;

Considérant l'article 24 de la Constitution qui consacre le droit à l'enseignement, ce compris la gratuité de l'enseignement, et le droit à l'égalité ;

Considérant qu'un des objectifs d'amélioration du système éducatif, fixé par la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence et soutenu par tous les acteurs de l'enseignement, est de réduire les inégalités (notamment au travers de leur résultats) entre les élèves les plus favorisés et les moins favorisés ;

Considérant que la réussite scolaire est largement et malheureusement corrélée au niveau socio-économique du foyer ;

Considérant que l'enseignement fondamental constitue une mission essentielle de service public, garantissant l'accès à une éducation de qualité à chaque enfant, sans distinction d'origine sociale et/ou culturelle ;

Considérant que les écoles communales, dont plusieurs sont situées en zone urbaine sensible et en contexte socio-économique fragile, jouent un rôle crucial dans la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et culturelles ;

Considérant que les récentes mesures d'économie portées par la ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny, mettent en péril la capacité des établissements communaux à assurer leurs missions de manière qualitative, dans des conditions dignes pour les élèves et le personnel éducatif ;

Considérant notamment :

- La réduction de 50% des budgets consacrés à la gratuité des fournitures scolaires dans l'enseignement fondamental,

concomitamment à l'extension du dispositif jusqu'en 6^{ème} primaire pour couvrir 50% d'élèves supplémentaires, qui empêchera les pouvoirs organisateurs, dont notre commune, de fournir à chaque élève les fournitures nécessaires à la bonne poursuite des apprentissages ;

- La révision substantielle du périmètre et du budget du dispositif permettant aux enfants de bénéficier d'un repas chaud, équilibré et gratuit à l'école, au bénéfice des apprentissages ;
- L'instauration d'un minerval pour les élèves de moins de 12 ans au sein des académies, qui impactera négativement le nombre d'inscriptions, le volume d'emplois et l'offre artistique et limitera fortement l'accès à la culture et à la pratique artistique, particulièrement pour les familles les plus précaires qui en sont déjà les plus éloignées. Selon la Ligue des familles, dans une étude publiée en septembre 2025, *«les familles paient en moyenne 1 295 € par an pour les activités sportives et artistiques régulières de leurs enfants»* et *« 65 % des parents déclarent rencontrer des difficultés financières liées au coût des activités extrascolaires»* ;
- La non-indexation des moyens financiers destinés au fonctionnement des écoles pour 2026, qui imposera à la commune un effort budgétaire conséquent et l'obligera à réduire la qualité de son service public scolaire ;
- Les mesures importantes d'économies annoncées pour le dispositif « Encadrement différencié» destiné à aider les écoles accueillant des publics socio-économiquement fragiles : plusieurs écoles primaires saint-gilloises bénéficient aujourd'hui de ce dispositif et seront donc touchées (18 millions seront dorénavant accordés à l'encadrement différencié et aux repas gratuits, contre auparavant 11 millions pour l'encadrement différencié et 20 millions pour les repas) ;
 - Les mesures touchant au statut des enseignant•es (la fin annoncée des nominations, l'augmentation de la charge horaire dans l'enseignement secondaire supérieur, la suppression de la valorisation salariale liée au barème 501 pour les enseignant•es qui s'inscrivent dans un Master en sciences de l'éducation), comme variable d'ajustement budgétaire, qui vont aggraver la pénurie d'enseignant•es en rendant le métier moins attractif. Cette pénurie sévit particulièrement à Bruxelles et dans les communes plus populaires telles que Saint-Gilles. Ces mesures impacteront particulièrement les jeunes enseignant•es non nommé•es, pour lesquelles il est déjà difficile de trouver une stabilité professionnelle. Il sera par conséquent encore plus difficile pour notre commune de recruter le nombre d'enseignant•es nécessaires pour assurer un encadrement de qualité à chaque élève ;
 - La réforme du tronc commun dans le secondaire, qui réinstaura une logique de marché scolaire, et ce faisant de ségrégation entre élèves d'une même école et entre écoles ;
- Les diminutions budgétaires pour les détachements pédagogiques qui affaibliront le système associatif qui gravite autour de l'enseignement ;
- Les règles de réussite du système du CEB, CE1D et CESS, qui seront revues pour augmenter la moyenne générale de réussite à 60%, ce qui renforcera l'échec scolaire, déjà anormalement élevé en Belgique francophone, et ce sans que les mesures d'accompagnement pour les élèves en difficulté ne soient précisées ou assorties d'une enveloppe financière ;
- L'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur qui augmentera la précarité étudiante – augmentant également la pression sur le CPAS par ailleurs – et qui va restreindre l'accès à l'enseignement supérieur ;

Considérant que ces choix budgétaires auront pour effets majeurs d'accentuer les inégalités scolaires – alors que le système belge est déjà reconnu comme l'un des plus inégalitaires de l'OCDE – ainsi que de diminuer la qualité de notre enseignement ;

Considérant que les premières victimes de ces choix budgétaires ne sont pas des chiffres mais seront les enfants ainsi que les directions, le personnel enseignant et le personnel encadrant ;

Considérant que l'ensemble de ces mesures fait peser un coût supplémentaire sur les familles, déjà confrontées à de nombreuses difficultés financières, en particulier pour les plus précaires d'entre elles qui subiront une double peine (démarches auprès du CPAS, stigmatisation, alourdissement de la charge administrative, etc.) et aggravant les inégalités ;

Considérant que le budget communal est déjà mis sous pression à cause du report de charges sur les communes, en particulier en raison des 3P (pensions, police, pauvreté), et que les mesures supplémentaires prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renforcent cette pression, ce qui impactera *in fine*, les familles saint-gilloises ;

Considérant les réactions négatives des fédérations de pouvoirs organisateurs, des syndicats de l'enseignement, des associations de parents d'élèves, des associations de directions (tous réseaux confondus), des scientifiques expert·es de l'éducation, du monde associatif qui gravite autour de l'enseignement ;

Le Conseil communal de Saint-Gilles :

- **Dénonce et marque sa ferme opposition** aux mesures d'économie appliquées dans le secteur de l'enseignement fondamental par la Ministre Glatigny ;
- **Affirme son soutien** aux directions d'écoles, aux enseignant·ees, aux éducateur·ices, au personnel administratif, ouvrier et technique, ainsi qu'aux parents et élèves des écoles communales saint-gilloises, qui subissent de plein fouet les effets de ces politiques d'austérité ;
- **Réaffirme l'attachement de la commune de Saint-Gilles** à un enseignement fondamental public, gratuit, inclusif et de qualité, financé de manière structurelle et équitable et qui vise l'excellence pour l'ensemble des élèves ;
- **Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles** de revoir sa trajectoire budgétaire en matière d'enseignement, en privilégiant l'investissement plutôt que les coupes, en particulier dans les écoles accueillant des publics précarisés ;
 - **Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a minima, d'utiliser les indices socio-économiques des écoles pour baser leurs politiques budgétaires sur des réalités sociales ;**
- **Encourage le Collège à garder sa volonté de poursuivre tous les efforts en matière de gratuité scolaire sur fonds propres, ;**
 - **Charge le Collège communal** de transmettre cette motion :
 - o à la Ministre Valérie Glatigny,
 - o au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - o aux syndicats représentatifs de l'enseignement.

30 votants : 25 votes positifs, 5 votes négatifs.

Non : Celi RODRIGUEZ, Mélanie VERROKEN, Yannis BAKHOUCHE, Janusz LINKOWSKI, Mathias LOOZE.

Le Secrétaire communal f.f.,

L'Échevin(e) délégué(e),

Stéphanie BOSMANS

Jean SPINETTE